

Questions fréquemment posées sur le passage à 8 chiffres

1. **Que se passera-t-il le 1er septembre 2013 à 00h00?**
Tous les numéros attribués aux réseaux de téléphonie mobile de la République de Maurice, vont passer de 7 à 8 chiffres.
2. **Comment donc puis-je savoir quels numéros vont passer à 8 chiffres?**
Le tableau ci-dessous donne tous les numéros devant lesquels vous allez devoir ajouter le chiffre de tête 5.

Numéros de téléphone existants à 7 chiffres	Numéros de téléphone correspondants à 8 chiffres à partir du 1er septembre 2013 (00h00)
25x-xxxx	525x-xxxx
29x-xxxx	529x-xxxx
421-xxxx to 423-xxxx	5421-xxxx to 5423-xxxx
428-xxxx to 429-xxxx	5428-xxxx to 5429-xxxx
44x-xxxx	544x-xxxx
471-xxxx to 479-xxxx	5471-xxxx to 5479-xxxx
49x-xxxx	549x-xxxx
70x-xxxx to 79x-xxxx	570x-xxxx to 579x-xxxx
82x-xxxx	582x-xxxx
85x-xxxx	585x-xxxx
86x-xxxx	586x-xxxx
871-xxxx	5871-xxxx
875-xxxx to 878-xxxx	5875-xxxx to 5878-xxxx
90x-xxxx to 98x-xxxx	590x-xxxx to 598x-xxxx

**Passage de 7 à 8 chiffres
UNIQUEMENT
pour les réseaux
mobiles**

NOTE: Si vous achetez une carte SIM de n'importe quel opérateur de téléphonie mobile à partir du 1er septembre 2013, le numéro commencera automatiquement par un 5.

3. **Qu'est-ce que je vais devoir faire en composant un numéro de téléphone mobile?**
Quand vous allez appeler que ce soit d'un téléphone fixe ou téléphone mobile, vous aurez à mettre un 5 avant de composer le numéro de téléphone mobile.
4. **Quand dois-je ajouter le 5?**
A partir de 00h00 le 1er septembre 2013 (c'est-à-dire à partir de minuit le 31 août 2013).
5. **Qu'arrivera-t-il si je ne mets pas le 5 avant les numéros de téléphone mobile existants?**
Vous ne serez pas en mesure de passer votre appel ou d'envoyer un SMS.
6. **Si une personne me téléphone à partir de 00h00 le 1er septembre 2013, sur mon numéro à 7 chiffres sans ajouter le 5 avant, est-ce que l'appel va aboutir?**
Non, l'appelant va entendre une annonce l'informant que son appel n'a pas abouti. L'appelant aura à composer à nouveau le numéro en ajoutant un 5 avant.
7. **Pendant combien de temps après le 1er septembre 2013, ces annonces seront diffusées à l'intention des appelants qui composent toujours les 7 chiffres?**
Les annonces seront diffusées pendant un mois au niveau local et durant trois mois pour ceux qui téléphonent de l'étranger. Une annonce invitera les appelants locaux et internationaux à composer le numéro à nouveau en ajoutant un 5 avant.
8. **Au cas où je serais en itinérance internationale durant la période de passage à 8 chiffres, ceux qui m'appellent obtiendront-ils toujours l'annonce?**
Oui, où que vous soyez durant cette période, si des personnes vous téléphonent toujours sur le numéro à 7 chiffres, ils entendront les annonces les invitant à composer le numéro à nouveau en ajoutant un 5 avant.
9. **Est-ce que l'appelant sera facturé pour la diffusion de l'annonce?**
Non, l'appelant ne sera pas facturé pour l'annonce.
10. **Si à partir de 00h00, le 1er septembre 2013, j'envoie un SMS vers un numéro à 7 chiffres et que ce n'est pas livré, est-ce que je recevrai un message de notification m'avertissant de la nécessité d'ajouter un 5 avant d'envoyer le message à nouveau?**
Non, il n'y aura pas de message de notification vous demandant d'ajouter un 5 avant.
11. **Si à partir de 00h00 le 1er septembre 2013, j'envoie un SMS sur un numéro à 7 chiffres et que ce n'est pas livré, est-ce que je serai facturé pour cela?**
Vous êtes prié(e) de prendre contact avec votre opérateur de téléphonie mobile.
12. **Si j'appelle quelqu'un sur son numéro de téléphone mobile mais que je me sers d'un téléphone fixe, est-ce que je vais devoir ajouter un 5?**
Oui, parce que son numéro de téléphone mobile fonctionne sur un réseau mobile.
13. **Est-ce que les numéros de téléphone fixe aussi vont passer à 8 chiffres?**
Non, le passage à 8 chiffres ne concernera que les numéros opérant uniquement que sur les réseaux mobiles. Les numéros fixes resteront les mêmes, c'est-à-dire à 7 chiffres.
14. **Qui doit changer les numéros de ma liste de contacts sur mon téléphone mobile?**
Vous allez devoir ajouter le chiffre de tête 5 aux numéros de téléphone mobile de vos contacts. Les numéros fixes par contre resteront les mêmes.
15. **Est-ce que je peux commencer à apporter des changements à ma liste de contacts dès maintenant?**
Il vous est conseillé d'attendre jusqu'au 1er septembre 2013 lorsque le passage à 8 chiffres entrera en vigueur.
16. **Vais-je perdre le crédit sur le compte prépayé de mon téléphone durant le passage à 8 chiffres?**
Non, vous n'allez pas perdre votre crédit.
17. **Que signifient les « réseaux de téléphonie mobile » ?**
Les réseaux de téléphonie mobile sont des réseaux qui n'ont aucun fil les reliant physiquement à votre téléphone ou appareil.
18. **Si je me sers d'un équipement ou d'un appareil comme une clé USB qui fonctionne sur un réseau mobile, comment est-ce que je fais pour changer le numéro?**
Pour ce genre d'équipements, les opérateurs mobiles effectueront les ajustements pour vous. Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact avec votre opérateur.
19. **Le chiffre de tête "5" s'appliquera-t-il à tous les opérateurs de téléphonie mobile de la République de Maurice?**
Oui, à partir de 00h00, le 1er septembre 2013, tous les numéros mobiles attribués à n'importe quel opérateur de téléphonie mobile, à l'île Maurice, Rodrigues, Agaléga et Saint Brandon, commenceront par le chiffre de tête 5.
20. **Y aura-t-il un temps d'arrêt pendant la période de transition?**
La transition débutera à partir du 1er septembre 2013, 00h00 et va durer environ 4 heures.
21. **Est-ce que je pourrai faire ou recevoir des appels/ SMS sur mon téléphone mobile durant la période de transition?**
Il vous est fortement recommandé d'utiliser un téléphone fixe pour tout appel d'urgence durant la période de transition.
22. **Est-ce que les numéros d'urgence vont changer?**
Non, les numéros d'urgence resteront les mêmes.
23. **Comment est-ce que la population est tenue au courant de ce passage à 8 chiffres?**
L'Autorité de régulation des TIC a lancé une campagne de communication pour informer les habitants de la République de Maurice. La campagne comprend des informations qui sont disséminées à travers les médias (TV, stations de radio, journaux) et d'autres canaux de communication.
24. **Comment est-ce que les appelants internationaux seront au courant de ce passage à 8 chiffres?**
L'Union Internationale des Télécommunications a été informée afin qu'elle notifie ses états membres. En outre, l'Autorité de régulation des TIC a informé toutes les ambassades, tous les consulats ainsi que les organisations internationales, à propos de cette migration.
25. **Pourquoi le passage à 8 chiffres est-il nécessaire?**
Les numéros de téléphone attribués aux réseaux mobiles selon le plan de numérotation existant, sont presque épuisés. Le plan de numérotation à 8 chiffres va répondre à la demande croissante pour les numéros attribués aux réseaux mobiles.
26. **Qui dois-je téléphoner si je souhaite obtenir des informations complémentaires?**
Vous pouvez téléphoner à l'Autorité de régulation des TIC sur le hotline 161 ou consulter le site web de l'Autorité à l'adresse suivante : <http://www.icta.mu>
Vous pouvez aussi prendre contact avec votre opérateur de téléphonie mobile pour plus de renseignements.

Plus d'informations appelez sur le:

METT **5** DIVAN
APRÉ DIALOG LARGUÉ

161

ou le site:

<http://www.icta.mu>


ICTA

INFORMATION & COMMUNICATION
TECHNOLOGIES AUTHORITY